

BULLETIN D'ADHESION

A retourner rempli et signé, accompagné de votre règlement, à ANGIIL – 60 rue du 10 avril – BP 75834 – 31505 TOULOUSE Cedex 5

Adhésion individuelle

Individuel(le) Remplaçant(e) Contrat de Collaboration SCM de droit, de fait, contrat à frais communs

Adhésion société ¹

SCP, nombre d'associés : SDF, nombre d'associés : Autre (préciser) :

Melle Mme M. Société

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : _____ N° SIRET : _____

Adresse Professionnelle : _____

Adresse Personnelle : _____

Adresse à laquelle vous souhaitez recevoir votre courrier : Professionnelle Personnelle

TELEPHONES : Cabinet : _____ Domicile : _____ Portable : _____

Fax : _____ E. mail : _____

Date de début d'activité : _____ Date de naissance (facultatif) : _____

Avez-vous déjà été adhérent(e) d'une association agréée ? OUI NON Si oui, date de démission ² : _____

Comment avez-vous connu l'ANGIIL ? _____

Etes-vous informatisé(e) ? Si oui, quel logiciel comptable utilisez-vous ? _____

Si vous êtes nouvellement installé(e), souhaitez-vous recevoir gratuitement
 le logiciel ANGIIL de comptabilité OUI NON
 les cahiers comptables manuscrits OUI NON

Choix du régime fiscal pour 2010 :

- Micro BNC** : cotisation annuelle : 25 € TTC
- Déclaration contrôlée** – régime du réel : cotisation annuelle : 232 € TTC

Je désire m'inscrire à l'ANGIIL pour l'année _____, et vous adresse un chèque ³ à l'ordre de l'ANGIIL.
 (pour les professionnels exerçant dans les DOM : MARTINIQUE, GUADELOUPE, ILE DE LA REUNION, GUYANE, nous consulter).

Je m'engage à suivre les recommandations suivantes en vertu du décret N° 77-1520 du 31 décembre 1977, à savoir :

- Tenir les documents prévus aux articles 99 et 101 bis du Code Général des Impôts conformément au plan comptable professionnel agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances (livre de recettes, livre de dépenses, registre des immobilisations et amortissements).
- Porter le détail des sommes reçues, date de réception du règlement, nom, prénom et adresse du client, ainsi que le mode de règlement, par chèque ou par espèces.
- Inscrire sur les feuilles de maladie ou de soins, conformément aux dispositions de l'article 1994 du Code Général des Impôts et du décret N° 72-480 du 12 juin 1972, l'intégralité des honoraires effectivement perçus, même s'ils ne peuvent que partiellement donner lieu à remboursement pour les assurés.
- Accepter le règlement des honoraires par chèque libellé dans tous les cas à mon ordre et ne pas endosser ces chèques, sauf pour remise directe à l'encaissement.
- Informer mes clients de ma qualité d'adhérent à une association agréée (et de ses conséquences en ce qui concerne notamment l'acceptation du paiement des honoraires par chèque), par apposition (soit dans les locaux, soit conservé avec la comptabilité) de l'affiche que l'ANGIIL me fera parvenir.
- Signer un mandat pour autoriser la télétransmission de la 2035.

Date : _____

Cachet Professionnel

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

¹ Merci de joindre à votre envoi la liste nominative des associés ² Nous adresser, dès réception, copie du certificat de radiation
³ règlement possible en 2 mensualités l'année de l'adhésion